



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAI
SEANCE DU 22 JANVIER 2025

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 17
Délégués Excusés : 3	dont Pouvoirs : 3
Délégués absents : 2	Votants : 20

Date convocation : 16 JANVIER 2025

Secrétaire de Séance : Paul CARRERE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de janvier, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 16 janvier 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+ pouvoir de Roxanne OLIVIER) - Paul CARRERE - Anaïs CADIS — Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL - Christelle GUILHEMSAN (+ pouvoir de Rose-Marie ABRAHAM) – Claude LABORDE - Daniel BIREMONT – Hélène COUSSEAU - Michel DOURTHE - Martine GASTON – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Nicole DUCOUT - Marc GAILLARD – Frédéric PRADERE – Monique DUVIGNAU (pouvoir de Jean-Pierre REMY)

Excusés ayant donné pouvoir :

Rose-Marie ABRAHAM a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN
Jean-Pierre REMY a donné pouvoir à Monique DUVIGNAU
Roxanne OLIVIER a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Excusés : Rose-Marie ABRAHAM – Jean-Pierre REMY – Roxanne OLIVIER

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO - Yannick VILLATORO

Rapporteur : Frédéric PRADERE

N° 2025/10

Objet : adhésion au réseau d'achats publics responsables 3AR pour 2025.

Engagée dans une politique de transition écologique à travers le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) signé avec l'ADEME, la Communauté de Communes du Pays Morcenais se doit de répondre à certains objectifs communs avec les trois autres EPCI. Ces objectifs, dits « complémentaires », sont déterminés à l'échelle du territoire de projet Haute Lande Armagnac.



Les quatre EPCI se sont donc engagés sur des objectifs d'exemplarité en matière d'achats publics responsables. A cet effet, tous les agents passant des marchés devront être formés à cette thématique.

Pour mener à bien ce projet, Monsieur Frédéric PRADERE indique qu'il existe un réseau régional -dit 3AR- qui accompagne les collectivités dans leur dynamique d'achats publics responsables via :

- Des formations pour les agents et des temps de sensibilisation pour les élus.
- Une lettre électronique d'information, le site Internet avec un espace dédié aux adhérents.
- Des rencontres thématiques : journées régionales, matinales et groupes de travail.
- Des conseils minute : service gratuit pour nos membres permettant d'obtenir des éléments de réponses techniques, juridiques ou organisationnels à vos questions relatives à vos pratiques d'achats responsables.
- Des accompagnements sur la mise en place de marchés publics et de politiques d'achats responsables.
- Des retours d'expérience partagés avec le réseau national de la commande publique responsable.
- Des temps de sourcing : organisation de rencontres acheteurs-fournisseurs.
- Des ressources et contenus exclusifs réservés aux adhérents sur le site internet.

Monsieur Frédéric PRADERE précise que le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 220 euros pour l'année 2025.

Le Conseil Communautaire,
Après débat, à l'unanimité

DECIDE de renouveler l'adhésion au réseau régional 3AR pour 2025 pour un montant annuel de 220 €.

AUTORISE le Président à signer tout document permettant son exécution

DIT que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation sont inscrits au budget prévisionnel 2025.

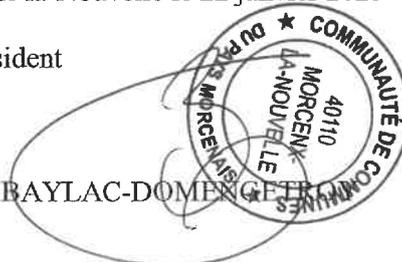
Morcenx-la-Nouvelle le 22 janvier 2025

Le secrétaire de séance

Paul CARRERE

Le président

Jérôme BAYLAC-DOMENGET



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>